



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 29 janvier 2019

Rappel de produits de nutrition infantile de la marque Modilac en raison d'une suspicion d'infection à la Salmonella Poona

La société Sodilac procède au rappel de toute la gamme de produits de nutrition infantile à base de protéines de riz et, de manière élargie, de l'ensemble des fabrications issues d'un site de production espagnol.

Les références concernées, distribuées aux consommateurs exclusivement en pharmacies et dans plusieurs associations caritatives, ou commercialisées sur des sites de vente en ligne, sont rappelées sans distinction de lot ni de date de fabrication :

MODILAC EXPERT RIZ 1er âge
MODILAC EXPERT RIZ AR 1er âge
MODILAC EXPERT RIZ AR 2ème AGE
MODILAC EXPERT RIZ 2ème AGE
MODILAC EXPERT RIZ CROISSANCE
MODILAC EXPERT PREMA
PREMODILAC EXPERT
MODILAC EXPERT SL
MODILAC EXPERT HA
MODILAC EXPERT TRANSIT +
MODILAC EXPERT AR 1er AGE
MODILAC EXPERT AR 2eme AGE
MODILAC - MON PREMIER DESSERT SANS-LAIT CACAO
MODILAC - MON PREMIER DESSERT SANS-LAIT CAMEL
MODILAC - MON PREMIER DESSERT SANS-LAIT VANILLE
MODILAC - MON PREMIER DESSERT SANS-LAIT BANANE
MODILAC 1er AGE distribués par les associations caritatives
MODILAC 2ème AGE distribués par les associations caritatives

Les investigations menées par le pôle Concurrence Consommation et Répression des Fraudes de la DIECCTE de Mayotte ont permis d'établir que les produits MODILAC ne sont pas distribués sur l'île, exception faite de deux commandes réalisées ponctuellement par deux pharmacies de l'île en 2018 et 2017.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr

Pour autant, les services de l'État en appellent à la vigilance de la population et notamment des parents qui se seraient personnellement procurés des produits MODICAL en dehors de Mayotte.

En effet, les autorités sanitaires demandent aux parents qui disposeraient de boîtes concernées par cette mesure de rappel de ne pas les utiliser dans la mesure du possible, qu'elles soient neuves ou déjà entamées, et de les rapporter, si possible, au point de vente où elles ont été achetées.

Les parents concernés doivent prendre contact avec leur pédiatre ou leur médecin pour se voir conseiller ponctuellement un lait de remplacement, notamment pour les bébés allergiques aux protéines de lait. Dans l'attente, ils peuvent se rendre en pharmacie où un lait de substitution leur sera proposé, ces points de vente disposant par ailleurs de toutes les informations relatives au rappel de produit effectué.

En attendant de trouver une alternative, les parents peuvent préparer les biberons avec le lait qu'ils possèdent, en faisant **bouillir le lait pendant 2 minutes** puis **en le laissant refroidir avant de le verser dans le biberon.**

Dans tous les cas, si un enfant présente des symptômes de toxi-infection alimentaire (diarrhée éventuellement accompagnée de fièvre), les parents sont invités à contacter un médecin dans les meilleurs délais. En attendant, un soluté de réhydratation, disponible en pharmacie, pourra être donné à l'enfant pour éviter une déshydratation.



Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr